

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom et adresse du fabricant

HENRYThe W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001No. de téléphone : (724) 203-8499
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit : **Adhésif clair de plancher Henry 420 VCT**

Famille chimique : Mélange.

Dénomination Chimique : S/O

Formule Chimique : N/Ap

Nom Commercial et

Synonymes

: Henry® 420

Poids Moléculaire : S/O

Utilisation du Produit : Adhésif pour l'application de
carrelage de vinyle (VCT).

Classification SIMDUT : Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada.

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : 1 Inflammabilité 1 Réactivité : 0

SECTION 2 - INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE

| Ingrédients | No. CAS | % (Poids) | ACGIH TLV | | OSHA PEL | |
|---|------------|---------------|--|---|---|------|
| | | | TWA | STEL | PEL | STEL |
| Huile de naphène paraffinique (hautement raffinée) | 64742-52-5 | 10.00 - 25.00 | 5 mg/m ³ (comme bruite d'huile minérale) | 10 mg/m ³ (comme bruite d'huile minérale) | 5 mg/m ³ (comme bruite d'huile minérale) | P/D |
| Kaolin | 1332-58-7 | 3.00 - 7.00 | 2 mg/m ³ (poussière respirable) | P/D | 15 mg/m ³ (poussière totale); 5 mg/m ³ (respirable fraction) | P/D |
| Urée | 57-13-6 | 1.00 - 5.00 | 10 mg/m ³ (AIHA WEEL) | P/D | P/D | P/D |

Note:: Ce produit ne contient PAS d'amiante.

Cette matière n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation OSHA (29 CFR Partie 1910.1200).

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

EN CAS D'URGENCE

Pâte crémeuse, beige. Faible odeur.
Risque de causer une légère irritation respiratoire à des températures plus élevées. Peut irriter la peau et les yeux.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Voies d'exposition : Inhalation: OUI Absorption cutanée: NON Peau & Yeux: OUI Ingestion: OUI

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)

- Inhalation:* Si le produit est chauffé ou en cas de formation de buées, l'inhalation risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.
- Contact cutané:* Risque de causer une légère irritation transitoire.
- Contact oculaire:* Risque de causer une légère irritation transitoire.
- Ingestion:* L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

- : Aucun rapporté par le fabricant.

Maladies aggravées par une surexposition

- : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

Cancérogénicité

- : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants

- : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets environnementaux potentiels

- : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Contact cutané** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Contact oculaire** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Donner à la victime un ou deux verres d'eau. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 - MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide combustible OSHA IIIB.

Point d'éclair

- : P/D

Point d'éclair (méthode)

- : P/D

Température

d'auto-inflammation

- : P/D

Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume)

- : Non applicable.

Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume)

- : Non applicable.

Caractéristiques oxydantes

- : Aucun(e).

Projection de la flamme

- : Non applicable.

Retour de flammes observé

- : Non applicable.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyens d'extinction adéquats

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; oxydes d'azote (NOx); Oxydes de soufre; Composés du phosphore; Hydrocarbures; Aldéhydes; Ammoniaque; autres composés organiques non identifiés.

SECTION 6 - REJETS ACIDENTELS

- Précautions personnelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.
- Précautions environnementales** : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
- Nettoyage des déversements** : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Les résidus, même détrempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.
- Matières interdites** : Aucun à notre connaissance.
- Marche à suivre spéciale en cas de déversements** : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Manutention sécuritaire** : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.
- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.
- Matières incompatibles** : Voir Section 10.
- Matériaux d'emballage spéciaux** : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

- Ventilation et mesures d'ingénierie** : Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.
- Protection respiratoire** : N'est pas exigé en conditions de manutention normale. En cas de formation de buées ou en espaces clos, une protection respiratoire peut être requise. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.
- Protection pour la peau** : En cas de contact, des gants imperméables sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection pour les yeux / visage** : En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

- Autre équipement de protection** : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.
- Hygiène personnelle** : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.
- Limites d'exposition permmissibles** : Pour les limites d'exposition pour chacun des ingrédients voir Section 2.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|--------------------------|---|---|
| Forme physique | : pâte | Apparence | : Pâte crémeuse, beige |
| Odeur | : Faible odeur. | Seuil de l'odeur | : P/D |
| pH | : 8,9 - 9,5 | | |
| Point d'ébullition | : P/D | Densité | : P/D |
| Point de fusion/congélation | : P/D | Coefficient de répartition eau/huile | : P/D |
| Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F) | : P/D | Solubilité dans l'eau | : dispersable |
| Densité de vapeur (Air = 1) | : P/D | Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) | : P/D |
| Composés organiques volatils (COV) | : 1,4 g/L (0,187 oz/gal) | % de matière volatile selon le poids | : 57,5 - 59,5 |
| Taille des poussières | : P/D | Renseignement générique | : Aucun renseignements supplémentaires. |

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Chaleur extrême.
- Matières à éviter/Incompatibilité** : Oxydants.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

| Ingrédients | CL₅₀(4hr) inh, rat | DL₅₀ | |
|--|--|------------------------|------------------------|
| | | orale | cutané |
| Huile de naphthène paraffinique (hautement raffinée) | 2,18 mg/L (brouillard) | > 5000 mg/kg (rat) | > 2000 mg/kg (lapin) |
| Kaolin | P/D | P/D | P/D |
| Urée | P/D | 8471 mg/kg (rat) | > 21 000 mg/kg (lapin) |

- Cancérogénicité** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Térogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Matières synergiques : P/D

Propriétés irritantes du produit

: Faible.

Autres dangers importants : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires

SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets environnementaux : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Caractéristiques environnementales importantes

: P/D

Renseignements écotoxicologiques

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.



SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

| Information sur la réglementation | Numéro ONU | Appellation réglementaire | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette |
|--|------------|---------------------------|----------------|--------------------|---|
| Canada (TMD) | Aucun | Non réglementé. | non réglementé | aucun(e) |  |
| Canada (TMD) Renseignements supplémentaires | Aucun(e). | | | | |
| Les États-Unis | Aucun | Non réglementé. | non réglementé | aucun(e) |  |
| Les États-Unis Renseignements supplémentaires | Aucun(e). | | | | |

SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement canadienne :

Classification canadienne SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou des effets nocifs sur la reproduction. Ce produit peut contenir des traces de l'ingrédient(s) suivant : Acrylate d'éthyle; éthylbenzène; Silice cristalline, quartz; Naphtalène; Oxyde d'éthylène; 1,4-dioxanne; acétaldéhyde; Oxyde de propylène.

SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
LIS : liste intérieure des substances
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
P/D: Pas disponible
S/O: Sans objet
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2008.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2009.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCIInfoWeb base de données 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List - version du 19 décembre 2008.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Adhésif clair de plancher Henry 420 VCT

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy): 20/03/2009

Page 7 de 7

Préparée pour :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)

: 20/03/2009

FIN DU DOCUMENT